M. Audiffred a été proclamé député, comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à celui de ses concurrents.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Audiffred, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. - M. Audiffred est admis.)

M. Clerjounie, rapporteur. — Département du Jura, arrondissement de Dôle. Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 20,171, dont le quart

est de 5,043.

Nombre des votants, 16,554.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 108. Suffrages exprimés, 16,446, dont la majorité absolue est de 8,224.

Ont obtenu:

MM. Bourgeois (Jean-Baptiste) 8.806 voix. Picot d'Aligny..... 7.363 — Deriot.....

M. Bourgeois (Jean-Baptiste) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bourgeois ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adeptées. — M. Bourgeois est admis.)

M. le comte Multedo, rapporteur. -Département du Jura, arrondissement de Saint-Claude.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,943, dont le quart est de 3,735.

Nombre des votants, 10,623.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 202. Suffrages exprimés, 10,421, dont la majorité absolue est de 5,211.

Ont obtenu:

nt

rt

X.

MM. Reybert (Louis)..... 6.208 voix. Bierry..... 2.739 — Villevert..... 1.439 —

M. Reybert (Louis) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Reybert (Louis), ayant déjàfait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Reybert est admis.)

M. Ouvré, rapporteur. — Département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,117, dont le quart est

de 4,530.

Nombre des votants, 15,219, Bulletins blancs et nuls à déduire, 123.

Suffrages exprimés, 15,096, dont la ma-Jorité absolue est de 7,549.

Ont obtenu:

MM. Carron 7.694 voix. Martin-Feuillée 5.746 — Ménard..... 1.642 — Bulletins nuls entrant en compte.....

M. Paul Carron a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Carron, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par loi.

Votre 5e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Carron est admis.)

M. Robert Mitchell, rapporteur. — Département de l'Isère, arrondissement de La Tour-du-Pin, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,700, dont le quart est de 4,425.

Nombre des votants, 11,979. Bulletins blancs et nuls à déduire, 335. Suffrages exprimés, 11,644, dont la majorité est absolue est de 5,823.

Ont obtenu:

MM. Bovier-Lapierre (Amédée). 8.388 voix. Paviot.....

M. Amédée Bovier-Lapierre a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Amédée Bovier-Lapierre ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. - M. Bovier-Lapierre est admis.)

M. Langlet, rapporteur. - Département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 16,179, dont le quart est de 4,045.

Nombre des votants, 13,863.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 112. Suffrages exprimés, 13,751, dont la majorité absolue est de 6,876.

Ont obtenu:

MM. Porteu (Armand)..... 7.259 voix. Pinault..... 5.416 de Ricaudy..... 1.087 —

M. Porteu (Armand) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Porteu ayant rempli des fonctions publiques (ancien préfet et ancien maire), satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. — M. Porteu est admis.)

M. Thorel, rapporteur. — Département du Jura, arrondissement de Poligny.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,405, dont le quart est de 4,601.

Nombre des votants, 15,073.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 253. Suffrages exprimés, 14,922, dont la majorité absolue est de 7,462.

Ont obtenu:

MM. Poupin (Victor-Paul).... 8.013 voix. Bouvert 6.881 -

M. Poupin (Victor-Paul) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Poupin (Victor-Paul), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Poupin est admis.)

M. César Duval, rapporteur. — Département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, 2^e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,512, dont le quart est de 6,128.

Nombre des votants, 16,831. Bulletins blancs et nuls à déduire, 102. Suffrages exprimés, 16,729, dont la majo-

Ont obtenu:

rité absolue est de 8,365.

| MM. Rey (Aristide) | 10.685 | voix. |
|--------------------|--------|-------|
| de Barral | 3.566 | - |
| Payen | 1.493 | _ |
| Collet | 994 | - |

M. Rey (Aristide) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Rey, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 5e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. - M. Aristide Rey est admis.)

M. Brugnot, rapporteur. — Département de l'Isère, arrondissement de Vienne, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 19,823, dont le quart est de 4,956.

Nombre des votants, 13,128. Bulletins blancs et nuls à déduire, 481.

Suffrages exprimés, 12,647, dont la majorité absolue est de 6,319.

Ont obtenu:

MM. Lombard 7.467 voix. Gaillard 5.180 —

M. Lombard a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Lombard, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 5e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5e bureau sont adoptées. - M. Lombard est admis.)